COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000740-155

DATE: Le 1er juin 2022

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FLORENCE LUCAS, J.C.S.

SHAY ABICIDAN

Demandeur

C.

BELL CANADA

Défenderesse

JUGEMENT DE CLÔTURE

- [1] **CONSIDÉRANT** le jugement rendu le 30 novembre 2021 approuvant l'entente de règlement;
- [2] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent conjointement l'émission d'un jugement de clôture, dont les représentations de la défenderesse apparaissent dans la lettre transmise le 26 mai 2022 au Tribunal¹;

JL4585

¹ Pièce T-1.

500-06-000740-155 PAGE : 2

[3] **CONSIDÉRANT** que le règlement a dûment été mis en œuvre et exécuté par les parties, et ce, conformément au contenu de l'entente de règlement et du jugement l'approuvant;

[4] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse s'engage à verser le reliquat de 396,63\$ en parts égales au Fonds d'aide aux actions collectives et à Éducaloi dans les trente jours du présent jugement;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [5] **ACCUEILLE** la demande conjointe pour l'émission d'un jugement de clôture;
- [6] **DÉCLARE** que la défenderesse s'est conformée aux ordonnances prononcées dans le cadre des jugements régissant le règlement;
- [7] **PREND ACTE** de l'engagement de la défenderesse et lui **ORDONNE** de verser le reliquat de 396,63\$ en parts égales au Fonds d'aide aux actions collectives et à Éducaloi dans les trente jours du présent jugement;
- [8] **PRONONCE** le jugement de clôture;
- [9] **LE TOUT** sans frais de justice.

FLORENCE LUCAS, J.C.S.

Me Joey Zukran LPC Avocat inc. Avocats du Demandeur

Me Michael Vathilakis Renno Vathiakis inc. Avocats-conseil du Demandeur

Me Emmanuelle Rolland Audren Rolland S.E.N.C.R.L. Avocats de la Défenderesse Me Frikia Belogbi Me Nathalie Guilbert Fonds d'aide aux actions collectives